



N° 13 617*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA COUPE* L'ARRACHAGE*
 LA CUEILLETTE* L'ENLÈVEMENT*
 DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : *SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BERGONS*

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° *MAIRE* Rue *RUE DU VAL D'AZUN*
 Commune *ARRAS-EN-LAVEDAN*
 Code postal *65400*

Nature des activités : *ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE*

Qualification : *SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE*

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Buxbaumia viridis</i> <i>Buxbaumie verte</i>	<i>DISEMINÉS SUR 1m² ENVIRON</i>	<i>Spécimens disséminés en surface d'un tronc de sapin mort au sol (voir "descriptif de localisation avec photos du projet")</i>
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : *PROJET DE CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU BERGONS*

→ (suite)

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : *ENTRE 15/08 ET 31/10*
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION *

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :

Arrachage ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : .. RÉIMPLANTATION IMMÉDIATE ..
DÉPLACEMENT COMPLET DU SUPPORT (TRONC DE SAPIN MORT)

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : .. OPÉRATION PRÉVUE ENTRE 15/08/19 ET 31/10/19, A PROXIMITÉ DU SITE N°5 DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU BERGONS, COMMUNE D'AUCUN (VOIR CARTE ET DESCRIPTIF EN ANNEXE) ..

Suite sur papier libre

EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT

Préciser les techniques : .. LE SUPPORT SERA DÉCOUPÉ À LA TRONÇONNEUSE SUR SA PARTIE SOLIDE, LE RESTE DÉCOUPÉ À LA HACHE OU À LA MAIN. LES BOIS SERONT AINSI DÉPLACÉS SOIGNEUSEMENT HORS DE L'EMPRISE DES TRAVAUX ET À L'INTÉRIEUR DU PEUPEMENT (VOIR SUITE ET DESCRIPTIF DE LOCALISATION ANNEXE) ..

Suite sur papier libre

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : .. MAÎTRISE D'ŒUVRE PRÉVISIONNELLE OUF (M.O. INGÉNIEUR FORESTIER) ..

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : .. OCCITANIE ..

Départements : .. HAUTES-PYRÉNÉES ..

Cantons : .. VALLÉE DES GAVES ..

Communes : .. AUCUN ..

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ..

.. VOIR DESCRIPTIF DE LOCALISATION ANNEXE
.. VOIR STATIONS DE BUXBAUMIA VIRIDIS REPERTORIÉES PAR CBMPMP
.. (HORS EMPRISE DES TRAVAUX). (ANNEXE) ..

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .. / ..

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .. LIVRABLES: PROTOCOLE DE TRAVAUX ANNEXE AU PROJET (À RÉALISER EN PHASE PROJET), RAPPORT DE RÉCEPTION DE CHANTIER - RAPPORT DE SUIVI ANNUEL PENDANT 3 ANS À PARTIR DE LA FINALISATION DES TRAVAUX ..

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à .. ARRAS - EN - LAVEDAN ..

le .. 15/03/2018 ..

Votre signature



DEMANDE DE DEROGATION POUR LA COUPE, L'ARRACHAGE ET L'ENLEVEMENT DE SPECIMENS
D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

(Suite du formulaire CERFA)

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION

Projet de création d'équipements de la route forestière du Bergons

Le massif du Bergons est le massif de production le plus important des Vallées des Gaves. Il est constitué par les forêts de Gaillagos, Arcizans-Dessus, Arras-en-Lavedan, Gez, Argelès-Gazost, Sère-en-Lavedan et la commission syndicale de l'Abedet (Aucun, Estaing et Ferrières).

La route qui dessert le massif actuellement entre Gez et Ferrières par le col de Spandelles sera prochainement départementalisée, et elle sera amenée à accueillir un nombre croissant d'utilisateurs.

Les communes concernées envisagent d'équiper cette route de places de dépôt avec quais de chargement qui permettront aux camions de se garer hors de la route lors de l'opération de chargement de bois. L'objectif est d'assurer la sécurité des différents usagers et valoriser la mobilisation des bois.

Suite à une étude réalisée par l'ONF, 10 places de dépôt ont été finalement retenues pour leur cohérence et dans un souci d'optimisation des coûts et pour leur impact sur la mobilisation des bois.

(Voir présentation annexe *Etude du projet d'amélioration de la desserte de la Route forestière du Bergons*, ONF)

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Le lieu de réimplantation du tronc de sapin est choisi en fonction de plusieurs facteurs :

- Proximité de la zone de station original : (entre 50 et 150 m au NO du site) (même altitude, orientation, station forestière)
- Pente : assurer que les supports puissent rester sur le sol de façon stable et continuer à se décomposer.

E1. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

En plus de la réimplantation avec le déplacement du support de bois mort, tous les autres troncs seront déplacés hors de l'emprise des travaux. On évitera de recouvrir avec les remblais tout support de bois mort.

Les troncs ainsi déplacés resteront dans la même position ou ils se trouvaient, sans les faire roter ; ils resteront également appuyés dans sa totalité sur le sol, sans parties dans l'air, pour ne pas modifier les capacités de rétention d'eau du bois pourri.

Les supports seront déplacés à une zone à l'ombre.

Les terrassements seront ouverts à l'excavatrice en respectant les piquets d'implantation (balisage).

Le tronc de support identifié sera marqué afin de faire un suivi annuel pendant 3 ans à partir de la finalisation des travaux.

